



FEDERATION FRANCAISE DE JOUTE ET SAUVETAGE NAUTIQUE **REGLEMENT**



Applicable dès réception Edition **février 2025**

Règlement rame traditionnelle validé février 2025

Diffusable à tous les groupements sportifs et membres affiliés interdit sur les réseaux sociaux

Article 1

La rame traditionnelle est placée sous l'égide de la Fédération Française de Joutes et de Sauvetage Nautique et des ligues qui la composent.

Obligation des clubs

Les responsables de clubs ont l'obligation de faire connaître à leurs membres le règlement et le cahier des charges validés, ainsi que les conditions d'extensions de garanties d'assurances et de participation.

Il est demandé à tous respect et civisme sur les sites de course. (Application de la charte d'éthique et de déontologie et du contrat Républicain).

Obligation du respect du matériel fourni, tenue correcte exigée pour toutes et tous, (tenue définie au règlement pour les athlètes) sans éléments distinctifs d'une attache politique, syndicale ou confessionnelle.

Article 2 - Les Compétiteurs

Les participants sont licenciés à la FFJSN par l'intermédiaire de leurs clubs, eux-mêmes affiliés aux ligues et à jour de certificat médical de non contre-indication (tampon médical sur la licence ou certificat du médecin joint à l'inscription avec la licence) le certificat médical est valable 1 an. Attention de veiller à la date de délivrance lorsqu'elle chevauche une année. Les licences doivent être plastifiées et signées, la carte d'identité peut être demandée pour vérification par les arbitres.

Concernant les jeunes de 16/17 ans, il est demandé de fournir une autorisation parentale du parent légal et les renseignements de la fiche d'adhésion fédérale en plus du certificat médical annuel.

En cas de sur classement ces deux autorisations doivent mentionner l'autorisation au sur classement.

Les photos des licences doivent être changées tous les 10 ans, 5 ans pour les mineurs. Le numéro de licence ne change pas (sauf perte ou vol signalé à la FFJSN si on ne retrouve pas le numéro initial).

Article 3 - La Barque

Les barques ont une longueur de 7 m 20 sur 2m20 de large. 3 bancs fixes. Elles sont mues par 6 rames en bois et une barre franche.

Interdiction de rajouter un quelconque élément sur les rames, les barques et les cale pieds sous peine d'exclusion de la course. Seuls sont tolérés une cale sous le cale pied et une sangle de serrage.

Le moule de fabrication homologué est celui de la FFJSN mis a disposition des clubs selon la convention FFJSN et le constructeur choisit. Il est autorisé de ramer sur les llagut en catalogne. **Sur les nouvelles barques, possibilité d'avoir des bancs et des plats bords dans le moule.**

Article 4: les inscriptions

Les inscriptions se font sur les feuilles validées FFJSN, championnat de France ou coupe de France. Les clubs doivent présenter le modèle de classeur validé.

-Championnat :

Les inscriptions des catégories des équipages non nominatives doivent être envoyé **avant le mardi 18 h de la semaine précédant la course**, auprès du secrétariat de la fédération et du président du pôle arbitrage, avec réserves et obligations éventuelles.

Après contrôle du club organisateur, ce tirage est adressé à tous les clubs participants le jeudi de la semaine précédant la course au plus tard.

Les engagements nominatifs doivent être adressés le jeudi au plus tard auprès du secrétariat fédéral et du président du pôle arbitrage.

Le lièvre doit être prévu par le club organisateur. Le club organisateur doit adresser le nom des bateaux le mardi avant la course.

- Coupe de France :

La date butoir des inscriptions est donnée aux clubs par le président des arbitres de rame traditionnelle (prévoir 3 semaines avant la date de la course) Tirage **la** semaine avant la course, il sera adressé à tous les clubs participants.

Article 5 - L'équipage

-L'équipage se compose de 6 rameurs –(rameuses)à partir de 16 ans dans l'année, et d'un barreur, plus un remplaçant par catégorie et par sexe (présentation de la carte d'identité pour les tamalous) obligatoirement licenciés FFJSN et remplissant les conditions obligatoires médicales et éventuellement d'autorisation parentale.

Un seul remplaçant peut rentrer (soit une fille, soit un garçon pour les mixtes et tamalous mixtes).

Une fille peut rentrer à la place d'un garçon en mixte et tamalou mixte, mais pas un garçon à la place d'une fille.

Toute personne remplacée est exclue de la compétition toutes catégories confondues.

-Le barreur peut être d'un club différent de celui de l'équipe qu'il dirige Il doit seulement barrer et ne doit en aucun cas intervenir dans l'action de rame de son équipage sous peine de disqualification de l'équipage. Il doit être licencié et à jour de certificat médical de non-contre-indication.

-Tous les concurrents, y compris les remplaçants, sont portés sur la feuille d'engagement déposée avant le début de la compétition. Obligation d'une feuille d'engagement par équipage déposée avec les licences correspondantes qui seront rendues à l'issue de la compétition. Les arbitres du SAS d'embarquement sont chargés de cette vérification.

Le remplaçant et le remplacé accompagnés d'un responsable du club ou de barque, doivent venir se faire échanger leur bracelet en indiquant leur remplacement.

Les remplacements doivent avoir lieu lors de la mi-temps entre les deux courses,
sauf pour les remplaçants médicaux signalés, mais dans ce cas, le remplacé doit fournir un certificat médical de non contre-indication et de guérison pour reprendre la compétition.

Toute personne qui présente en compétition un malaise constaté par un

arbitre en fonction suite à l'effort doit arrêter définitivement la compétition. Le club peut aussi choisir de courir à 5 s'il n'a pas de remplaçant.

Dans tous les cas, un certificat d'aptitude et de non-contre-indication doit être remis aux arbitres du SAS pour recommencer une compétition, daté postérieurement à l'accident et original (copies interdites).

Les équipages portent un bracelet au numéro de l'équipage et posé sur chaque rameur (euse) par un arbitre officiel désigné et contrôlés à chaque embarquement.

Les doubleurs sont autorisés, sauf dans une même catégorie, deux doublages maximums dans le délai de récupération (sous réserve qu'il n'engendre pas de retard dans le déroulement de la course). La responsabilité de faire courir des doubleurs sans le temps de récupération est sous la seule responsabilité des clubs, les arbitres ne pouvant pas connaître tous les doubleurs.

Les compétitions se déroulent en 7 catégories

- **Jeunes de 18 à 20 ans (U20)** dans l'année, toutes catégories hommes filles ou mixtes, qui courent avec les autres catégories selon le tirage en U20, et auxquels on applique un coefficient pour l'équité, -U 20 Homme coeff 1 -U20 mixtes coeff 0.95- U20 filles coeff 0.88.
 - **Féminines** (6 femmes) de 18 à 49 ans dans l'année.
 - **Mixtes** (3 femmes 3 hommes) de 18 à 49 ans dans l'année.
 - **Masculin** (4 hommes minimum) de 18 à 49 ans dans l'année.
 - **Vétérans (Tamalous)** (50 ans dans l'année jusqu'à 2 féminines par équipe).
 - **Vétérans (Tamalous) mixtes** (50 ans dans l'année et 3 masculins maxi).
- Les Tamalous féminines, féminines de plus de 50 ans dans l'année.

Les jeunes de 16/17 ans dans l'année peuvent compléter un équipage homme, femme ou mixte senior, sans doublage, avec autorisation parentale et certificat médical de sur classement de catégorie (original) Le certificat de sur classement doit être joint à la licence et présenté aux arbitres.

Les jeunes inscrits dans les clubs ou sociétés, de rame traditionnelle peuvent bénéficier d'une licence école de rame traditionnelle jusqu'à 15 ans dans l'année, dont le prix modique est fixé par la fédération, et qui comporte toutes les garanties des licences adultes, avec les mêmes extensions de garanties. Mais cette licence ne permet pas la compétition officielle, pour l'instant.

Les catégories sont déterminées pour l'année lors de la première course. En cas de moins de 3 équipages, les catégories sont regroupées et les classements déterminés par la commission de rame traditionnelle.

Article 6 - Les Arbitres

Les ligues doivent déposer la liste officielle de leurs arbitres au secrétariat fédéral.

Le jury de la table officielle est composé de 3 arbitres fédéraux minimum, et d'un secrétaire désigné par le club organisateur. Le Président du pôle arbitrage est président du jury, il désigne son remplaçant en cas d'absence.

Le club organisateur doit prévoir deux personnes chargées de l'embarquement sous l'autorité d'un arbitre désigné.

Le jury du SAS d'embarquement est sous la responsabilité un arbitre responsable du SAS (adjoint du président des arbitres) et composé d'un arbitre qui annonce les compétiteurs, un arbitre qui vérifie les licences ainsi que le tampon médical, un arbitre qui pose le bracelet au compétiteur vérifié, puis sur le ponton 1 ou 2 arbitres qui ont à charge le déroulement de l'embarquement dans les bateaux, (ils ne doivent en aucun cas réceptionner et amarrer les bateaux).

Ils sont licenciés à la FFJSN. Le jury apprécie seul les fautes de la barque, il peut consulter les membres de la commission nationale présent pour avis, Seul le président de club ou son représentant peut soumettre une réclamation hors décision de jeu déposée au président du jury et au secrétariat fédéral par écrit (formulaire donné par le président du jury) avec caution de 40 euros qui est rendue en cas de réclamation justifiée.

Au-delà d'une réclamation non administrative, toute réclamation au jury doit être faite dans les 10 minutes après la course de l'équipage qui porte réclamation, la décision pourra être prise après convocation si nécessaire de la commission nationale de rame si le cas pourrait être complexe.

Les arbitres sont désignés 10 jours avant la compétition par le président du pôle arbitrage de rame traditionnelle après consultation de leurs disponibilités, avec copie au président national des arbitres et au bureau fédéral

En cas d'absence des arbitres le jour de la compétition, le président du jury convoque les responsables des clubs présents qui nomment des personnes placées aux postes non décisionnaires, en nommant en priorité les éducateurs et entraîneurs détenteurs des brevets fédéraux

En cas de manque d'effectifs par suite des indisponibilités, c'est la FFJSN et le président du pôle arbitrage qui effectuent cette démarche avant la course, avec réquisition.

Contrôle des installations et du matériel : le site et le matériel sont contrôlés par deux arbitres désignés par le président des arbitres de rame traditionnelle, qui ont à charge d'adresser à la fédération la feuille de contrôle.

Les rapports d'arbitres faisant l'objet d'observations disciplinaires ou d'accident doivent être adressés à la ligue du compétiteur et à la fédération.

Article 7- Discipline

En cas de mauvais comportement d'un ou plusieurs compétiteurs, ou de tout autre incident (spectateurs, officiels...) ceux-ci feront l'objet d'un rapport du président du jury au président de l'organisme de discipline de la ligue concernée et à la FFJSN avec information au président de la ligue concernée, qui applique la procédure portée aux statuts fédéraux.

Un rapport peut être effectué par tout membres licencié FFJSN,

officiel ou non à l'encontre de toutes personnes, officielles, arbitre, athlètes, spectateurs, supporters...

Article 8– Les compétitions

- Coupe de France sur 2 journées consécutives.
- Championnat de France hivernal sur 4 journées dans 4 ports différents avec 4 parcours différents choisi parmi ceux homologués ; ces conditions doivent être entérinées par la commission nationale.

A/ : chaque équipage doit porter les maillots de son club, ou blanc. Un équipage doit porter les couleurs identiques, un vêtement sportif type short ou cuissard, des chaussures de sports, sans signe distinctif autre que ceux de son club.

- **B/ :** inscriptions et tirages :

Les tirages des catégories des manches de championnat doivent être équilibrées et en rotation.

Pour la première manche du championnat et le premier tour de la coupe de France, le tirage est au sort. Pour les autres manches de championnat et les épreuves des qualifiés du dimanche matin, les concurrents (es) courent à la suite sur une même ligne d'eau :

Exemple : 10 équipes, l'équipe classée 1 court contre la 6 coté jury, l'équipe classée 2 court contre la 7 coté jury et ainsi de suite, avec inversement coté large au 2eme passage.

Les nombres d'inscriptions aux repas, des compétiteurs et des accompagnateurs doivent être déposés auprès du club organisateur dans le délai prévu sur son invitation à la course.

Le président du club organisateur doit obligatoirement recevoir le tirage.

Les horaires des débuts des compétitions sont déterminés

par la commission nationale en fonction du nombre de participants.

Les équipages s'affrontent et sont chronométrés sur 2 passages inversés et sur 2 bateaux inversés de sorte qu'il n'y ait pas de contestation. Les équipes feront toutes leurs passages sur les mêmes bateaux.

- **C/** : Interdiction de s'échauffer sur le plan d'eau pendant la compétition sous peine d'une pénalité de 5 secondes.

Les ergomètres mises à disposition pour l'échauffement servent en priorité aux athlètes qui vont courir pour s'échauffer, non pour un décrassage de ceux qui arrivent.

- **D/** : les lieux des diverses compétitions sont soumis à l'approbation de la Fédération après candidature des villes et clubs organisateurs.
- En cas de non-candidature, sauf cause impérieuse ou gouvernementale, c'est la fédération qui organise en réquisitionnant le matériel, le lieu et le personnel nécessaire selon les règles établies au règlement intérieur fédéral.
- **E/** : Les courses se déroulent sur un parcours, celui-ci est déterminé par la commission nationale.
L'espacement entre les bouées doit être suffisant pour éviter un accrochage entre les bateaux au passage des bouées. Le bateau doit respecter sa ligne d'eau sous peine de 5 secondes de pénalité. Les rames ne doivent pas dépasser la ligne d'eau
- **F/** : Une ligne d'eau droite est matérialisée entre les deux parcours (à la charge du club organisateur de respecter entièrement le plan officiel de parcours) Tout virage à la bouée mal effectué a une pénalité de 5 secondes ; Tout bateau qui n'effectue pas le parcours dans sa totalité est éliminé de la compétition. Interdiction de se retourner sur le banc lors des virages à la bouée sous peine de

disqualification.

La bouée de virage doit être attaquée et sortie sur le bon bord.

G/ : s'il y a gêne d'un équipage, l'équipage gêné pourra refaire le parcours après une pause de 20 mn minimum, seul et sans lièvre, l'équipage gêneur est pénalisé de 5 secondes, on garde le meilleur temps de l'équipage gêné.

- **H/** : Procédure de départ : l'équipage arrivé doit céder son bateau immédiatement, en desserrant les cale pieds sous le contrôle éventuel d'un arbitre.
- Les athlètes doivent embarquer immédiatement, et se présenter avec leur barque directement au départ, sans détours ni perte de temps, sous peine de 2 secondes de pénalité.
- En cas de problème éventuel sérieux sur le matériel, l'équipage avertit les arbitres.
- Les barreurs saisissent la corde, et se mettent en place ; après leur mise en place, les arbitres avertissent que le départ sera donné dans les 10 secondes avec le klaxon, (sauf cas d'intempérie, le délai sera alors au maximum de 20 secondes) les barreurs peuvent alors lâcher la corde Si le barreur lâche la corde ou le bout de la corde avant le klaxon, il est appliquée une pénalité de 2 secondes.
- Après le départ donné, l'équipage doit continuer sa course quel que soit l'incident qui se produise sur la barque sauf casse du gouvernail En cas de casse accidentelle et non volontaire de matériel, un second départ peut être donné sur demande de l'équipage 20 mn après son arrivée, si possible. L'équipage victime peut recourir seul et sans lièvre, le meilleur temps sera retenu. Les équipages sont invités à inspecter leur bateau avant le départ et doivent signaler au jury la non- conformité de leur embarcation (rame ou tolet défectueux).
- **I/** : Si l'appareil de chronométrage principal (pupitre ou vidéo) ne marche pas, nous effectuerons le double

chronométrage et la moyenne des deux courses sera faite.

- **J/** : en cas de mauvais temps prévu, alerte météo officielle orange,
à partir du vendredi au plus tard, le club organisateur devra avertir tous les clubs participants et les officiels de l'annulation.

- **K/** : Au-delà de plus de 30 équipages engagés, il est obligatoire de présenter 2 paires de bateaux.
Après le premier départ, les barreurs de la seconde course sont tenus d'aller s'accrocher au départ après avoir fait, auparavant, embarquer les rameurs dans le deuxième jeu de barque sans perte de temps.
Après l'arrivée de la première course, et le débarquement des rameurs, les concurrents de la troisième course doivent embarquer sur la demande de l'arbitrage immédiatement dans le jeu de barque devenu disponible, et ainsi de suite jusqu'à la fin de la manche.
Sous réserve d'un problème à l'embarquement constaté par le jury Les sanctions suivantes sont appliquées :
 - Au deuxième rappel : un avertissement.
 - Les équipages qui ne sont pas en place après le 3^o appel du jury ont une pénalité de 2 secondes (soit 5 minutes après le klaxon d'arrivée de l'équipage précédente.
 - Au quatrième rappel, l'équipage est disqualifié.

LA COUPE DE FRANCE

A / : Les équipes voulant participer ont une caution définie par la commission nationale des finances fédérale, par équipe, payable à la société organisatrice à l'inscription. Les équipes absentes ne seront pas remboursées de leurs cautions.

B/ Engagements déposés auprès du secrétariat fédéral et du pole arbitrage, 2 barques par catégorie et par club maximum.

Nom, numéro de licence, catégorie sur la feuille d 'engagement

(S'il y a un changement de nom, le faire au SAS d'embarquement avant le début de la compétition).

C/ : le titre n'est donné que si trois engagés au moins sont inscrits par catégorie

D/ : les parcours homologués pour la coupe de France sont : virage Babord-Q à Q et Capicul.

E/ : Pour le 1^o tour dit éliminatoire, tirage au sort effectué par le pôle arbitrage.

au 2^{ième} tour, le nombre des qualifiés est déterminé au prorata de 60 % environ si possible du nombre d'équipages engagés. Une modification de ce nombre peut être faite après le début de l'épreuve en cas d'incident (météo...) la décision est prise par le président du club organisateur et le président du jury qui informent ensuite les clubs présents.

L'ordre de passage des qualifiés du dimanche matin, les concurrents (es) courent à la suite sur une même ligne d'eau : Exemple : 10 équipes, l'équipe classée 1 court contre la 6 coté jury, l'équipe classée 2 court contre la 7 coté jury et ainsi de suite, avec inversement coté large au 2eme passage.

F/ : Au 2^{ième} tour, sur deux passages dans les mêmes conditions, les 2 meilleurs chronomètres déterminent les finales par catégorie (2 passages) et les 3^{*} et 4* chrono déterminent la petite finale (2 passages).

En cas d'ex aequo pour la 1* place, les 2 équipes refont un même parcours sur le même bateau, seul et sans lièvre (ou proposition d'un tirage au sort l'un choisi la barque, l'autre choisi le parcours).

G/ : En cas de mauvais temps ou de toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera reportée d'heure en heure jusqu'à 16 h le samedi après midi.

En cas d'annulation du samedi, les épreuves commenceront plus tôt le dimanche matin, avec une révision du système de qualifications en fonction du nombre d'engagés, en accord entre les responsables

fédéraux.

En cas d'intempéries le dimanche matin, les 4 meilleurs chronos de chaque catégorie du samedi seront gardés pour faire les finales du dimanche après midi

En cas d'annulation le samedi et le dimanche matin, la compétition est annulée, sans report (trop de frais).

Si une manche complète est réalisée, le classement de cette manche est pris en compte

Selon la possibilité du site, prévoir un parcours de replis.

LE CHAMPIONNAT

1/ les épreuves se déroulent sur 4 journées dans 4 ports différents, avec 4 parcours différents approuvés par la commission Fédérale. Les courses se déroulent chaque fois sur des parcours homologués. Pour que le championnat soit validé, il faut au minimum 3 journées de compétition.

2/ Les nominations sont faites en fonction de la barque à l'inscription. Exemple : MARSEILLE 1, MARSEILLE 2 en féminines.

Les points de MARSEILLE 1 ne peuvent être transférés à MARSEILLE 2 et vice et versa.

Nombre de bateaux illimités par clubs.

Pour harmoniser les départs sans discriminations de catégories, les ordre de passages sont, par exemple,

- 1 ère manche : *tamalou et fille / mixte et tamalette / hommes et mixte tamalou*

- 2 ème manche : *hommes et mixte tamalou / tamalou et fille / mixte*

- 3 ème manche *mite et tamalette / homme et mixte tamalou / tamalou et et tamalette*

- 4 ème manche *au choix, il est préconisé de terminer par les féminines hommes*

3/ Obligation de participation à toutes les manches. À défaut de participer à toutes les manches les équipages ne

sont pas classés.

Les classements par catégories sont déterminés par le cumul des 2 temps de la journée pour la manche. Le classement final par catégories est déterminé par le cumul des temps sur l'ensemble des manches.

4/ En cas d'ex aequo sur le classement final du championnat par place, on effectue une nouvelle course, un équipage choisit le parcours et l'autre le bateau par tirage au sort.

5/ Pour prétendre à un titre par catégorie, la barque doit être présente à toutes les épreuves. Une seule absence entraîne son élimination du classement final. Les rameurs et rameuses peuvent être différentes dans les manches.

6/ l'obtention du maillot de champion de France est attribuée à la fin du championnat aux seules équipes qui ont effectuées toutes les épreuves au meilleur temps des cumuls des manches homologuées.

7/ le classement général des clubs (challenge Nicollin) est calculé selon le cumul des points par catégories de toutes les manches. Les points sont attribués par catégorie en fonction du nombre d'engagés par catégorie le jour de la manche Exemple :

Première manche : 10 équipages engagés homme, le premier a 10 points, le deuxième 9 points

Deuxième manche : 14 engagés homme, le premier a 14 points le deuxième 13

L'équipage qui n'a pas fait la totalité des manches n'est pas classé. Les points ne sont pas redistribués.

8/ En cas de mauvais temps ou toute autre perturbation grave, le jour même de la compétition, la course sera momentanément arrêtée (sur décision de délibération du président des arbitres, du responsable de la compétition, et de la commission nationale de rame traditionnelle) d'heure en heure. En fonction de l'avancement de la

compétition, la course sera annulée. Pas de décompte de points. Seuls les 3 journées restantes seront comptabilisées pour le championnat.

En cas de deuxième journée annulée, après concertation, une date ultérieure sera programmée le jour même pour terminer le championnat.

Validation FFJSN février 2025



Règlement rame traditionnelle validé février 2025

Diffusable à tous les groupements sportifs et membres affiliés interdit sur les réseaux sociaux